

Le 27 mars 2019

[Original]

Personnel du gouvernement

M. D. Landry : Ma question s'adresse au premier ministre. Monsieur le président, lors de son discours sur l'état de la province, le premier ministre a été très fier de noter que John Mallory, un ancien sous-ministre, travaille au Cabinet du premier ministre en tant que conseiller spécial, pour un salaire de 1 \$ par année.

Une personne nommée Yennah Hurley a indiqué sur son profil des médias sociaux qu'elle est la conseillère spéciale du premier ministre en matière de tourisme. Est-elle aussi payée 1 \$ par année? Sinon, le premier ministre peut-il expliquer la nature de son contrat? Travaille-t-elle à temps plein? A-t-elle été embauchée dans le cadre d'un processus concurrentiel fondé sur le mérite?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Je vous remercie de la question. Non, la personne mentionnée n'est pas payée 1 \$ par année. Elle touche un salaire et travaille dans notre industrie touristique, avec le sous-ministre et le ministre. Elle a passé tout un été ou une année entière à parcourir la province pour voir ce que celle-ci avait à offrir. Elle a dirigé une entreprise privée pendant de nombreuses années. Essentiellement, elle est originaire de l'Inde. Je pense qu'elle est dans notre pays depuis environ 25 ans. Le fait que nous ayons une magnifique province et que nous n'arrivions pas à en convaincre le reste du monde et le reste de notre province la consterne absolument. Elle est une ambassadrice de l'extérieur du Canada qui est disposée à déployer ses efforts pour faire du Nouveau-Brunswick ce qu'il doit être. Je suis fier qu'elle travaille avec les gens du ministère. Je suis fier qu'elle travaille avec le ministre, car nous ferons avancer les choses en pensant différemment. Je suis fier qu'elle fasse partie de l'équipe. Merci beaucoup.

[Original]

M. D. Landry : Monsieur le président, il y a aussi un ancien dirigeant de la compagnie Irving qui travaille pour le premier ministre en tant que consultant spécial. Son nom nous est familier ; il s'agit de Bob Youden, qui travaille directement au Cabinet du premier ministre, selon son adresse électronique.

Il y a aussi John Logan. Je ne parle pas du sous-procureur général mais d'une autre personne qui porte ce nom, soit un ancien dirigeant d'Irving Oil qui travaille actuellement au ministère des Transports et de l'Infrastructure.



Nous savons que M. Youden a reçu 139 443 \$ du ministre des Finances. Le premier ministre peut-il expliquer la nature du contrat de M. Youden, s'il travaille à temps plein, son salaire et s'il a été embauché dans le cadre d'un processus concurrentiel fondé sur le mérite? J'aimerais savoir la même chose pour ce qui est de M. Logan.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Vous savez, c'est intéressant, Monsieur le président, car si les gens d'en face faisaient un tour au Cabinet du premier ministre — ce que je les encouragerais à faire —, ils y trouveraient beaucoup de cubicules vides. Avant notre arrivée, le Cabinet du premier ministre était absolument plein, bondé. Les salaires versés n'étaient pas tous réservés aux gens du Cabinet du premier ministre, mais il y avait là beaucoup de personnes.

Monsieur le président, nous avons recruté des experts. John Logan est l'un d'entre eux. J'ai travaillé avec lui pendant de nombreuses années. Savez-vous ce sur quoi son travail, comme le mien, était axé? Son travail était axé sur l'optimisation des ressources financières. M. Logan travaille avec le sous-ministre au MTI. Il travaille avec le ministre au MTI, car nous étudions chaque projet et cherchons un moyen de l'améliorer, d'accroître les avantages qu'il procure et de le réaliser en moins de temps, tout en optimisant les ressources financières qui y sont consacrées.

Nous nous sommes engagés à ne pas faire de l'imposition de nouvelles taxes une option, Monsieur le président. L'objectif est le suivant : Utilisons les ressources appropriées ; changeons les règles du jeu ; ne continuons pas à penser comme nous l'avons fait pendant toutes ces années en nous attendant à un résultat différent. Mettre les bonnes personnes aux bons endroits pour créer, en quelque sorte, un nouveau processus de réflexion, un nouvel état d'esprit, et travailler avec les membres formidables du personnel pour y parvenir — voilà l'objectif, Monsieur le président.

M. D. Landry : D'autres experts-conseils du même genre sont-ils employés au sein du gouvernement? Le premier ministre peut-il expliquer la structure hiérarchique en ce qui concerne les sous-ministres fantômes en question, la nature de leur contrat et le processus de recrutement?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, nous mettons en place un modèle différent, comme vous avez pu le constater quand nous avons changé le rôle du greffier. Nous mettons l'accent sur des initiatives majeures ; nous avons donc créé ce que nous appelons un rôle de chef des opérations. Nous avons sous-divisé le rôle du greffier, d'une part, en un rôle axé sur la politique et les procédures et, d'autre part, en un rôle de chef des opérations.

Nous aurons quatre, cinq, peut-être six initiatives clés. La réforme de l'imposition municipale en fait partie, et la personne qui occupe actuellement les fonctions de greffier chargé de la politique et des procédures en assumera la responsabilité. Voilà notre objectif : lui en conférer la responsabilité. Nous ferons assumer à Jean-Marc le rôle de chef des opérations que nous



avons créé. Il assumera la responsabilité d'autres initiatives avec des sous-ministres et des experts afin de se pencher sur la croissance économique en valeur réelle.

Nous ne ferons pas que déterminer comment distribuer plus de fonds — plus d'argent des contribuables. Nous nous pencherons sur les soins de santé. Le ministre de la Santé entreprend une initiative majeure, soit une réforme en santé. Le ministre de l'Éducation met en oeuvre une initiative majeure au chapitre de l'éducation. Monsieur le président, nous créons l'équipe qui obtiendra des résultats. Voilà notre objectif. Merci.

Taxe sur le carbone

M^{me} Rogers : Compte tenu du remboursement, aux gens du Nouveau-Brunswick, de la taxe fédérale sur le carbone et du fait que le gouvernement provincial percevra 9 millions de dollars en recettes additionnelles provenant de la TVH, j'aimerais attirer votre attention, comme mon collègue l'a fait, sur un engagement énoncé dans la plateforme du gouvernement conservateur. Je serai plus précise. L'engagement visé se trouve à la page 7. On y lit : « Si le gouvernement Trudeau impose une taxe sur le carbone au Nouveau-Brunswick, nous rembourserons l'argent aux contribuables sous forme d'allègement fiscal. » Le ministre de l'Environnement pourrait-il expliquer comment et quand les contribuables seront remboursés?

L'hon. M. Carr : Il m'est vraiment agréable de prendre la parole sur la question, car je pense avoir aussi des questions à poser. Quand l'ancien gouvernement a appris que son plan pour la taxe sur le carbone, qui avait été soumis à Justin Trudeau, ne serait pas accepté, pourquoi a-t-il courbé l'échine et laissé faire?

Ce matin, le député a fait une déclaration demandant ce que nous faisons et pourquoi nous n'avons rien fait. Monsieur le président, il y a à peine un an, il était le ministre responsable lorsque rien n'était fait, et j'ai l'impression que c'est parce que l'ancien premier ministre lui avait dit de se retirer et de courber l'échine devant Justin Trudeau. Laissons quelqu'un d'autre s'inquiéter de la question ; nous imposerons les contribuables au maximum, car nous sommes avides de fonds publics.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes prêts à réparer les dégâts. Nous sommes prêts à remédier aux conséquences négatives d'une taxe sur le carbone injuste et imposée au Nouveau-Brunswick, et nous continuerons d'y remédier.

M^{me} Rogers : Monsieur le président, je poserai la question autrement et j'espère obtenir une réponse claire et précise. Encore une fois, les critiques du Premier ministre à l'égard de l'argent de la péréquation qu'il accepte pourtant d'utiliser... Compte tenu du remboursement, aux particuliers, de la taxe fédérale sur le carbone, ainsi que de la somme additionnelle de 9 millions de dollars provenant de la TVH, nous savons qu'il est possible d'honorer l'engagement énoncé dans la plateforme du gouvernement. Élaborer des budgets, c'est établir des priorités. Le gouvernement actuel percevra-t-il de l'argent auprès des gens du Nouveau-



Brunswick — argent auquel il ne croit même pas —et trahira-t-il son engagement électoral? Comment et quand l'argent sera-t-il remis aux gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Higgs : Je vous remercie de la question. Nous avons dit que nous rembourserions toutes les sommes additionnelles provenant d'une taxe sur le carbone, et c'est ce que nous ferons. Nous tiendrons compte de tous nos coûts connexes pour y parvenir, mais nous rembourserons l'argent. Nous trouverons une façon d'y parvenir.

À l'heure actuelle, notre but est de lutter contre la taxe sur le carbone, contrairement aux gens d'en face, qui croient que nous pouvons simplement continuer encore et encore à imposer davantage et que tout ira bien. Ces derniers croient que le Nouveau-Brunswick peut jouir d'un avantage indu, ce qui est le cas. Nous avons établi un plan de tarification du carbone. Nous avons préparé une proposition qui cadre avec ce que les autres provinces ont déjà élaboré, proposition qui est entre les mains du gouvernement.

Savez-vous ce que nous devrions obtenir? Nous devrions obtenir la coopération de l'autre côté, car toutes les entreprises de la province étaient indûment désavantagées par rapport aux autres provinces et rien n'était fait pour rectifier la situation. Nous y remédions, et votre aide nous serait utile. Monsieur le président, il s'agit d'équité pour le Nouveau-Brunswick. Il s'agit de faire front et de lutter pour le Nouveau-Brunswick, ainsi que de redonner à notre province la place qu'elle mérite.

M^{me} Rogers : Monsieur le président, faire front et lutter pour le Nouveau-Brunswick, c'est faire front et lutter pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous n'avons pas encore entendu comment et quand l'argent sera remboursé. Toutefois, Monsieur le président, en cette période d'austérité budgétaire, malgré un budget excédentaire, le gouvernement actuel ne parvient pas à trouver des fonds pour les sans-abri ; pourtant, il en trouve pour lancer à des fins partisans une vaste campagne publicitaire sur la tarification du carbone. Monsieur le président, j'aimerais poser la question suivante : Quel sera le coût pour les contribuables d'une telle campagne de publicité faite au détriment des gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Carr : Eh bien, Monsieur le président, il s'agit d'une excellente question. J'en prends note et fournirai une réponse à la députée.

[Original]

Droits de scolarité

M. G. Arseneault : Le Programme des droits de scolarité gratuits vise à améliorer l'accès à l'université ou au collège communautaire, en offrant la scolarité gratuite à la population étudiante dont le revenu familial est inférieur à 60 000 \$. L'an dernier, 6 000 étudiants et étudiantes ont profité de ce programme. Le ministre peut-il confirmer que ce programme sera maintenu, tel que nous le connaissons actuellement, à savoir des droits de scolarité gratuits pour la population étudiante qui remplit les critères de revenu actuel?



[Traduction]

L'hon. M. Holder : Monsieur le président, je tiens à dire très clairement à la Chambre que nous respectons notre promesse électorale et que nous procédons à un examen. L'examen est en cours et en est aux étapes finales. L'une des choses que nous avons entendues très clairement de la part des étudiants de la province qui fréquentent des établissements privés, c'est que le plan précédent laissait pour compte les étudiants à faible revenu du Nouveau-Brunswick qui fréquentent des établissements collégiaux ou universitaires privés de la province. Nous prenons des mesures pour créer un nouveau programme renouvelé qui ne laisse pas ces étudiants pour compte.

M. G. Arseneault : Merci, Monsieur le président. Les étudiants — et beaucoup d'entre eux ont communiqué avec nous — nous ont dit que le Programme des droits de scolarité gratuits fonctionnait très bien l'année dernière. Ma question pour le ministre porte sur ce programme. Le programme se poursuivra-t-il? Le ministre propose-t-il des changements du programme et, le cas échéant, aurait-il l'obligeance de déposer ces changements aussitôt que possible? Des étudiants sont pris en otage. Leur famille est prise en otage. Nous avons besoin de réponses. Le temps est venu de les donner. Nous ne parlons pas de promesses électorales ici. Nous parlons d'un vrai programme qui aide de vrais étudiants. Merci.

L'hon. M. Holder : Eh bien, Monsieur le président, le député d'en face ne parle peut-être pas de promesses électorales, mais, de ce côté-ci de la Chambre, nous faisons des promesses et nous les tenons.

Nous avons très bien entendu. Nous avons très bien entendu. Voulez-vous parler d'étudiants pris en otage? Que dire alors des étudiants qui ont été laissés pour compte parce qu'ils n'avaient pas accès à un programme de bourses dont ils auraient pu bénéficier pour fréquenter un établissement privé ?

Monsieur le président, nous avons indiqué très clairement dans le discours du budget que nous étions déterminés à créer un programme renouvelé destiné à tous les étudiants du Nouveau-Brunswick qui veulent fréquenter un établissement postsecondaire. Au cours des 10 prochaines années, 120 000 personnes au Nouveau-Brunswick quitteront le marché du travail. Nous devons veiller à ce que nos étudiants répondent aux défis qui se posent à nous afin que nous disposions de la main-d'oeuvre nécessaire pour assurer la prospérité dont nous avons besoin dans la province.

Personnel infirmier praticien

M. D'Amours : Monsieur le président, l'accès aux soins de santé constitue un grand défi dans de nombreuses régions du Nouveau-Brunswick. De nombreuses personnes n'ont même pas de médecin de famille. Les salles d'urgence devraient servir aux besoins urgents et non aux besoins médicaux ordinaires.



Nous savons tous que le recours au personnel infirmier praticien est un élément de la solution. Pourtant, lorsqu'il s'agit de promouvoir la profession et de reconnaître les avantages pour notre province d'être dotée de personnel infirmier praticien, le gouvernement fait en sorte de limiter les services que ce personnel peut offrir. Quand le ministre de la Santé instaurera-t-il un processus qui autorisera le personnel infirmier praticien dans les cliniques privées, comme celle dans le Nord-Ouest, à servir adéquatement les personnes du Nouveau-Brunswick qui souhaitent bénéficier d'un tel service, Monsieur le président?

L'hon. M. Flemming : Je vous remercie de la question. Le député d'en face a tout à fait raison d'affirmer que le personnel infirmier praticien peut jouer un rôle légitime et positif dans la prestation de soins de santé aux gens du Nouveau-Brunswick. Je veux que le député sache que nous travaillons à la question. Je veux qu'il sache que ce soir, dès la levée de la séance à 18 h, je rencontrerai la présidente ainsi que le président-directeur général du Réseau de santé Vitalité pour en discuter. Je peux vous dire que j'ai une liste d'éléments à examiner avec eux, et l'élément en question est le deuxième sur ma liste. Merci.

[Original]

M. D'Amours : Je pense que cela devrait être le premier élément, parce que la crise est actuelle dans le nord-ouest de la province. Je crois que le ministre de la Santé n'a pas compris l'engagement pris par le premier ministre de répondre à toutes les questions directement sans essayer de les éviter. J'espère que le ministre va non seulement répondre ici aux questions des gens, mais qu'il va aussi répondre à celles des journalistes à l'extérieur de la Chambre.

Le manque de médecins de famille fait en sorte que les soins de santé primaires sont clairement inadéquats et inacceptables en ce qui concerne les gens du nord-ouest de la province. Aujourd'hui, c'est la situation dans le Nord-Ouest ; demain, ce sera ailleurs. Au cours des dernières années, les infirmières praticiennes en milieu privé n'ont eu aucun problème pour faire réaliser les examens de leurs patients dans les hôpitaux de la région. Le ministre peut, dès aujourd'hui, rectifier la situation dans laquelle se trouvent des infirmières praticiennes dans le Nord-Ouest en leur attribuant une clause de droits acquis. Le ministre acceptera-t-il cette solution, immédiatement, oui ou non?

[Traduction]

L'hon. M. Flemming : Eh bien, quelqu'un doit m'offrir une solution pour que je puisse l'étudier. Il est vraiment difficile pour moi de répondre à une question formulée sous forme de diatribe portant sur un certain nombre de sujets. Cela dit, comme je l'ai indiqué, les défis en matière de soins de santé primaires sont réels. Nous agissons à cet égard. Nous travaillons de concert avec la Société médicale. Nous travaillons de concert avec le Syndicat des infirmières et infirmiers. Nous nous occupons de la question relative au personnel infirmier praticien. Voilà les questions dont nous nous occupons et à l'égard desquelles nous agissons.



Il s'agit de défis que le gouvernement précédent avait à relever. Il s'agit de défis que le gouvernement actuel a à relever. Nous connaissons une pénurie de professionnels de la santé, et ce, de façon généralisée. Cette pénurie se fait sentir aux États-Unis, dans d'autres provinces et en Europe. Le fait est que les besoins en soins de santé augmentent plus rapidement que les capacités de notre système à former des professionnels de la santé. Il s'agit d'un défi que nous devons tous relever et auquel nous devons tous répondre en travaillant ensemble, et j'espère que nous apporterons très rapidement des solutions à cet égard.

Taxe sur le carbone

M. Melanson : Merci, Monsieur le président. Pendant la période des questions ce matin, aucune réponse n'a été fournie à la question portant sur l'allègement provincial lié à la taxe sur le carbone promis par le gouvernement actuel dans sa plateforme électorale. Rappelons aux gens du Nouveau-Brunswick que le gouvernement provincial — le premier ministre, le ministre et le Cabinet — a le pouvoir de l'accorder, et le gouvernement s'y est engagé. La plateforme électorale indique clairement, noir sur blanc, que, si une taxe fédérale sur le carbone était imposée aux gens du Nouveau-Brunswick, le gouvernement accorderait un allègement provincial lié à cette taxe. Quand cela se produira-t-il? Les gens du Nouveau-Brunswick posent la question par notre entremise. Monsieur le premier ministre, quand accorderez-vous l'allègement fiscal que vous avez promis?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, je suppose que le député d'en face sait que nous contestons la taxe sur le carbone et que nous le faisons par voie judiciaire, en travaillant avec la Saskatchewan et l'Ontario. Nous contestons la taxe sur le carbone. Nous ne proposons donc rien en ce moment en matière de partage des recettes, car nous ne voulons pas percevoir les recettes pour en faire le partage. Nous voulons que, au départ, les gens du Nouveau-Brunswick gardent l'argent dans leurs poches. Voilà l'objectif. Voilà la différence.

La différence entre nous et les parlementaires d'en face, c'est qu'ils estiment être capables de mieux dépenser l'argent des contribuables. Monsieur le président, nous ne sommes pas du même avis. Notre objectif est de contester la taxe sur le carbone, de ne pas l'instaurer et d'obtenir un sursis si cela est possible, car nous ne voulons pas de taxe sur le carbone. Cela dit, si la taxe est imposée aux gens du Nouveau-Brunswick mais ne fait pas l'objet d'un crédit d'impôt, comme le gouvernement fédéral l'avait indiqué, et s'il est question d'argent amassé et versé dans nos coffres, nous la rembourserons. Les gens peuvent compter là-dessus, car nous l'avons promis dans notre plateforme et nous sommes convaincus de ce que nous avançons. Nous le ferons, Monsieur le président.

M. Melanson : Monsieur le président, nous avons un premier ministre qui critique les paiements de transfert versés au Nouveau-Brunswick, qui dit qu'ils sont trop nombreux et qui critique la nouvelle taxe sur le carbone. Parallèlement, il veut prendre l'argent et en faire tout ce que souhaite en faire le gouvernement. Vous ne pouvez pas jouer sur tous les tableaux. De surcroît, les gens du gouvernement essaient de contester devant les tribunaux toutes les



questions auxquelles ils s'opposent, ce qui coûte de l'argent aux contribuables en frais juridiques.

Monsieur le président, je pense que c'est inacceptable. Les gens du Nouveau-Brunswick ne veulent pas que leurs taxes et impôts servent à payer des frais juridiques lorsque le gouvernement actuel, pour des raisons idéologiques, s'oppose à certaines décisions prises par le gouvernement fédéral. Vous avez promis un allègement fiscal. Cela figure dans votre plateforme électorale. Vous êtes habilité à l'accorder dès maintenant. Quand l'accorderez-vous, Monsieur le premier ministre? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, il semble y avoir de la confusion. Nous n'avons pas amassé d'argent pour être en mesure d'accorder l'allègement. Nous n'avons rien perçu en raison de la taxe sur le carbone. Le gouvernement fédéral impose un filet de sécurité — voici une nouvelle éclair, il s'agit d'un filet de sécurité — parce que l'ancien gouvernement ne s'est pas occupé de la question. L'ancien gouvernement a laissé de côté la question jusqu'au lendemain des élections, en espérant que le ministre LeBlanc le tirerait peut-être d'affaire.

Eh bien, Monsieur le président, quelque chose a changé. L'élément qui a changé, c'est qu'un plan de tarification du carbone a été proposé mais n'a pas été accepté par le gouvernement fédéral, et nous sommes réduits à réparer les pots cassés. Nous avons proposé un plan, mais il ne prévoit pas plus de taxes ni d'impôts pour les particuliers, Monsieur le président. Le plan prévoit le respect de nos normes environnementales, et nous serons fiers de les respecter sans que ce soit au détriment des contribuables. Voilà notre but, Monsieur le président.

Immatriculation des véhicules

M. Austin : Merci, Monsieur le président. Nous croyons comprendre que, grâce aux taxes liées à la taxe sur le carbone, le gouvernement du Nouveau-Brunswick recevra une somme supplémentaire de 9 millions de dollars dont il ne disposait pas avant. Je présenterai sous peu un projet de loi modifiant la *Loi sur les véhicules à moteur*, qui aurait entre autres pour effet de rendre l'immatriculation d'un véhicule obligatoire qu'une seule fois. La question que je veux poser au premier ministre est la suivante : Est-il prêt à utiliser les 9 millions de dollars en question pour rendre l'immatriculation des véhicules obligatoire qu'une seule fois et remettre ainsi de l'argent dans les poches des gens, qui doivent immatriculer leurs véhicules chaque année?

L'hon. M. Higgs : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, comme je l'ai dit au député d'en face, oui, nous rembourserons toutes les sommes que nous obtiendrons de la taxe sur le carbone qui dépassent ce que nous avons prévu, et nous n'avons pas prévu de taxe sur le carbone. Si le gouvernement fédéral... S'il y a des fonds excédentaires dans nos coffres, si nous recevons des fonds excédentaires relatifs aux coûts que nous engageons, nous les rembourserons.



Oui, j'injecterai les fonds dans l'initiative en question ou dans une autre, mais j'imagine que nous devons décider s'il s'agit du modèle de remboursement que veulent les contribuables, c'est-à-dire choisir une initiative en particulier. Les fonds à disposition seront repérés, puis nous pourrons décider ensemble de la façon de les rendre aux contribuables ; alors, tout va bien de ce côté.

M. Austin : Monsieur le président, je considère donc que c'est un oui, mais, au bout du compte, les personnes qui regardent les débats aujourd'hui savent que l'immatriculation annuelle de leurs véhicules est une façon redondante et inutile de rapporter de l'argent dans les coffres du gouvernement — soit en puisant l'argent dans les poches des gens.

Je crois que le gouvernement actuel a comme engagement de réduire les taxes, impôts et droits que paient les gens ordinaires du Nouveau-Brunswick. Voilà une excellente façon de le faire. Utilisez les recettes additionnelles de 9 millions de dollars, affectez-les à l'immatriculation des véhicules et faites en sorte que l'immatriculation ne soit obligatoire qu'une seule fois, comme nous le proposerons dans le projet de loi. Encore une fois, je vais poser la question suivante et je demande au premier ministre d'être précis : S'engagera-t-il à faire en sorte que l'immatriculation des véhicules ne soit obligatoire qu'une seule fois et utilisera-t-il les recettes fiscales supplémentaires pour compenser la perte de recettes en question?

L'hon. M. Higgs : Encore une fois, je vous remercie de la question. Monsieur le président, je m'engagerai à travailler à la question de l'immatriculation obligatoire unique et ses répercussions. Je pense que ce que nous devons faire à cet égard, c'est prendre en compte tous les coûts associés pour faire en sorte que l'immatriculation ne soit obligatoire qu'une seule fois. À l'heure actuelle, notre façon de faire et de mettre en oeuvre le tout est très coûteuse. Toutefois, il existe peut-être une nouvelle façon de procéder. Il existe peut-être une nouvelle façon de procéder en matière d'immatriculation. Il existe peut-être un tout nouveau système dont nous pouvons discuter en vue de le mettre en oeuvre.

Je suis disposé à examiner toute mesure qui permettrait de réduire le fardeau des contribuables. Si nous pouvons trouver un moyen abordable de le faire, car je crois fermement que mon collègue, le chef de l'Alliance, souhaite aussi que l'argent des contribuables soit le moins... Nous tenons à trouver des moyens pour qu'il coûte moins cher de vivre et de travailler ici au Nouveau-Brunswick. Notre but ultime est le même, soit réduire les taxes et impôts. Je ne peux pas en dire autant des gens du côté de l'opposition. Voilà notre but. Je travaillerai pour que le dossier progresse, et nous examinerons ensemble les chiffres.

Soins de santé

M^{me} Mitton : Monsieur le président, le budget à l'étude maintient le statu quo au chapitre des dépenses en soins de santé. Le budget du ministère de la Santé a seulement augmenté de 1,8 %. L'augmentation n'est pas suffisante pour tenir compte de l'évolution du coût des soins de santé.



J'ai vu moi-même les conséquences concrètes de la surcharge dans les hôpitaux, de l'engorgement des salles d'urgence et des conditions de travail difficiles. Quand mon père mourait du cancer du pancréas, il demeurait chez moi et avait besoin de recevoir des soins médicaux à l'hôpital ; il n'y avait toutefois pas de place pour lui. Nous avons demandé de l'aide, et, au bout d'un certain temps, son médecin de famille nous a dit d'emmener mon père à la salle d'urgence, où elle pouvait lui offrir un lit. Lorsque nous avons fait une pause dans les soins de mon père afin de dormir un peu — lorsque nous pensions qu'il était dans un endroit sûr —, il a été déplacé dans un couloir et laissé sans soin et sans médicament, seul et très souffrant.

Le premier ministre expliquerait-il pourquoi il n'a pas accordé au ministère de la Santé le budget nécessaire pour mettre en oeuvre les engagements pris dans la plateforme de son parti en vue de réduire les pressions sur nos salles d'urgence?

L'hon. M. Flemming : Je vous remercie de la question. Je voudrais vous présenter mes sincères condoléances à l'égard de votre père. J'ai vécu une situation semblable avec mon propre père et je sais à quel point c'est difficile. Je vous offre mes condoléances en toute sincérité.

Les soins de santé représentent un défi. Le budget a été fixé à 1,8 %, car il s'agissait du montant minimum qui, à notre sens, ne nous faisait pas reculer et qui n'entraînerait pas de détérioration du système. Des défis se dressent devant nous, et ce sont de véritables défis. Les soins de santé et la demande en matière de soins de santé progressent plus vite que notre économie. J'ai discuté de la question à plusieurs reprises avec votre chef, et, tout comme moi, il comprend la situation. Une approche à deux volets s'impose. Nous devons réexaminer la relation fédérale-provinciale en ce qui concerne les soins de santé et nous avons besoin d'une formule fondée sur l'âge plutôt que sur la population. Nous devons aussi envisager tous les gains d'efficience possible dans notre système. Je vous remercie de la question.

M^{me} Mitton : Monsieur le président, comme le ministre de la Santé l'a reconnu plus tôt, les problèmes en question n'ont rien de nouveau pour le gouvernement actuel. Les gouvernements successifs, quelle que soit leur couleur, ont remis à plus tard la résolution de la crise dans notre secteur des soins de santé. Maintenant, le système croule sous la demande.

La fin de semaine dernière, une femme de 58 ans est morte quelques heures seulement après avoir attendu 11 heures pour voir un médecin à la salle d'urgence du Moncton Hospital. Le D^r Serge Melanson, urgentologue au Moncton Hospital et président de la Société médicale du Nouveau-Brunswick, a dit que la moitié des lits de la salle d'urgence de l'hôpital étaient occupés par des gens qui ne pouvaient pas être transférés dans une autre unité en raison du surpeuplement. La mort de cette femme survient un an seulement après la mort d'une nouveau-née en mars dernier, soit quelques heures à peine après s'être vu refuser l'admission à l'hôpital en raison du surpeuplement. Que fera le premier ministre pour veiller à ce que les hôpitaux disposent des ressources nécessaires pour qu'une telle situation ne se reproduise plus?



L'hon. M. Flemming : Encore une fois, je vous remercie de la question. Il s'agit effectivement d'histoires tragiques qui représentent un défi pour nous tous. De telles histoires transcendent les affiliations politiques ainsi que les couleurs politiques et tout le reste.

Nous savons tous quels sont les défis. Nous savons que le taux de vieillissement de notre population est supérieur au taux de croissance de notre économie. Nous savons que les gens prennent leur retraite plus tôt qu'avant et, de ce fait, vivent plus longtemps. Nous savons que nous devons relever des défis très, très, très sérieux.

Comme je l'ai dit, la solution ne réside pas dans des réponses toutes prêtes. Elle réside dans la collaboration, et je demande au Parti vert de travailler avec moi dans l'avenir. Votre chef sait bien — et je peux dire par vos questions que vous comprenez — quels sont les défis. Je n'insulterai pas votre intelligence en vous donnant une réponse toute prête. Je dirai que nous devons travailler ensemble pour améliorer la relation fédérale-provinciale, uniformiser nos soins de santé et réaliser des gains d'efficacité à ce chapitre. Encore une fois, je vous remercie de la question.

Immersion en français

M. C. Chiasson : Monsieur le président, j'aimerais donner au ministre de l'Éducation l'occasion de clarifier ce qu'il a dit hier au sujet de l'immersion en français. Il a dit qu'une décision serait prise sur le sujet très bientôt. Pouvons-nous supposer que cela signifie lorsque nous aurons une autre période des questions après que le gouvernement actuel, qui travaille fort, aura fait une pause de cinq semaines où la Chambre au complet ne tiendra pas de séance? Beaucoup de gens éprouvent beaucoup de stress relativement à la démarche inconsiderée et ils méritent des réponses. Quand pouvons-nous nous attendre à une décision du ministre?

L'hon. M. Cardy : Je remercie le député d'en face de la question. Oui, je peux donner l'assurance que, lorsque la Chambre reprendra ses travaux après la pause qui commencera à la suite du vote sur le budget vendredi — quand nous adopterons le meilleur budget et le premier budget équilibré depuis 13 ans qui nous permettra de liquider la dette pour la première fois, tout en préservant les investissements dans l'éducation et dans les soins de santé —, nous reviendrons ici et nous parlerons de nos plans pour veiller à ce que le système d'éducation du Nouveau-Brunswick soit de premier ordre et à ce que tout le monde à la Chambre et dans la province en soit fier. Merci, Monsieur le président.

M. C. Chiasson : Monsieur le président, je remercie le ministre de la réponse insatisfaisante.

Monsieur le président, à la demande du ministre, j'ai revu le rapport de 2018 de la vérificatrice générale. J'attire l'attention du ministre sur les pages 3, 4, 16, 17, 18, 21 et 46. Le besoin de stabilité dans notre système d'éducation est mentionné sur toutes ces pages.

À la page 49, il est recommandé, avant de mettre en oeuvre des changements, de préparer un plan détaillé de mise en oeuvre comprenant ce qui suit : un calendrier réaliste ; la considération



de tous les supports nécessaires, les ressources, le curriculum, les outils et les méthodologies ; un financement adéquat ; une évaluation complète des risques de l'impact du changement sur les activités et les autres initiatives en cours au niveau du ministère, des districts scolaires et des écoles, de même que des stratégies d'atténuation des risques. Voici ma question pour le ministre : A-t-il préparé un tel plan et le déposera-t-il à la Chambre avec une déclaration signée de la vérificatrice générale qui indique que cette dernière accepte la proposition du ministre?

L'hon. M. Cardy : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de ses diverses questions. D'abord, en réponse à sa question précédente, je ne suis pas sûr de ce que... Le député d'en face a posé une simple question à laquelle il fallait répondre par oui ou par non, et j'ai dit : Oui, nous présenterons le plan sur l'immersion en français quand nous reprendrons les travaux.

Passons maintenant à la question suivante. Je vais essayer de parler lentement et clairement afin que les gens d'en face comprennent la réponse. La vérificatrice générale, que j'ai rencontrée, a dit qu'elle croyait que le plan que nous avons mis en place pour la consultation sur l'immersion en français s'inscrivait dans le cadre qu'elle avait défini dans son rapport. Si le député d'en face souhaite examiner en détail ce rapport, il y trouvera les sections où la vérificatrice générale précise que le plan que nous proposons est tout à fait conforme à ce qu'elle veut. J'encourage le député d'en face, s'il veut en parler, à passer à mon bureau. Je continue de l'inviter, mais il ne vient jamais. Je me sens seul. Merci, Monsieur le président.

Le président : La période des questions est terminée.

Taxe sur le carbone

L'hon. M. Carr : Merci, Monsieur le président. Je pensais qu'il serait prudent d'obtenir le plus rapidement possible les renseignements au sujet de ce que la campagne a coûté jusqu'à maintenant, pour la députée de Moncton-Sud. En guise de préambule à la réponse, si la députée veut ensuite me poser d'autres questions, c'est avec plaisir que je m'entretiendrai avec elle pour lui répondre et lui fournir des renseignements plus détaillés.

Monsieur le président, la campagne de sensibilisation a coûté moins de 50 000 \$. Je vais vous montrer, à titre d'exemple, comment elle aide les gens du Nouveau-Brunswick. J'ai déjà reçu un message cette semaine d'une personne âgée de ma circonscription. Voici ce qu'elle a dit : Monsieur Carr, je vous remercie d'avoir fait connaître les chiffres ; nous savons que vous faites votre possible ; votre gouvernement fait ce qu'il peut pour composer avec la situation ; il vous faut faire de votre mieux dans la situation dont vous avez hérité ; la semaine dernière, j'ai fait le plein de mazout pour ma chaudière et j'ai épargné 48 \$ comparativement à ce que j'épargnerai la semaine prochaine.

Voilà 48 \$ que la personne peut dépenser ailleurs, Monsieur le président. Nous faisons notre possible. J'ai aussi demandé au ministère — et nous l'avons fait — d'ajouter un rappel pour indiquer aux gens du Nouveau-Brunswick qu'ils pouvaient demander le crédit d'impôt. Nous



devons faire tout en notre pouvoir pour que les gens du Nouveau-Brunswick puissent récupérer tout l'argent possible. C'est ce que nous faisons. Nous continuerons de le faire et de travailler avec tous les parlementaires pour arriver à une solution qui convient aux gens du Nouveau-Brunswick. C'est le mieux que nous puissions faire, Monsieur le président. Merci.

Le président : Aux termes de notre Règlement, le ministre a pris note de la question. Il y a répondu. Vous avez le droit de poser vos questions, auxquelles le ministre a le loisir de répondre. Les questions et les réponses sont limitées à une minute chacune. Vous avez la parole.

M^{me} Rogers : Monsieur le président, j'ai dû réfléchir à ce que le tout voulait dire.

J'aimerais remercier le ministre d'avoir obtenu les renseignements si rapidement. C'est excellent. La réponse était que le coût se situait jusqu'à présent en dessous de 50 000 \$. Je crois que c'est bien la somme mentionnée.

Je suppose que ma question se pose toujours. Le crédit d'impôt que le gouvernement fédéral accorde systématiquement aux gens du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de son régime d'impôt sur le revenu, n'est pas mentionné dans l'annonce, sur la première page. Il ne s'agit même pas d'une mesure que les gens doivent précisément prendre. Le crédit d'impôt leur est accordé systématiquement lorsqu'ils produisent leur déclaration de revenus. Je sais que certaines personnes ont déjà reçu leur crédit. Ma question se pose toujours. Il n'est pas possible de voir sur l'annonce si le gouvernement actuel accordera un crédit d'impôt, comme il l'a promis dans sa plateforme électorale. Je laisse au ministre le soin de donner suite à la question. Merci.

L'hon. M. Carr : Je constate que la députée d'en face souligne qu'il s'agit d'un crédit d'impôt accordé systématiquement, mais ce n'est pas le cas. J'entends maintenant les observations de personnes du Nouveau-Brunswick, notamment de ma circonscription, qui ne se servent pas beaucoup d'Internet ou qui n'utilisent pas le système en ligne pour produire leur déclaration. Elles produisent leur déclaration de revenus par téléphone, et le programme téléphonique ne contient aucun message-guide qui incite à demander le crédit d'impôt. Voilà qui cause toutes sortes de problèmes.

Quant à savoir si les renseignements se trouvent sur la première ou la deuxième page, je pense que nous nous perdons un peu trop dans les petits détails, mais ces renseignements sont là. Nous y apporterons des améliorations ; nous le ferons.

Les prévisions pour l'avenir sont des prévisions des sommes que nous rembourserons, et le premier ministre a dit assez clairement ce que nous comptons faire et tentons de faire pour les gens du Nouveau-Brunswick dans l'avenir. C'est ce que nous ferons. Nous sommes ici pour défendre les gens du Nouveau-Brunswick. Nous sommes ici pour régler la situation dont nous avons hérité de l'ancien premier ministre, qui a simplement décidé de laisser Justin Trudeau s'en occuper, prendre notre argent et nous dire qu'il nous rembourserait plus que ce que nous



paierons, ce qui n'est absolument pas vrai, comme nous le savons, Monsieur le président. Une simple opération mathématique vous le prouvera. Merci.

